

(N° 59.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION 1854-1855.

**Projet de Loi contenant le Budget des Dotations
pour l'exercice 1856.**

(Voir les Nos 124, 142 et 169 de la Chambre des Représentants).

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1856, à la somme de trois millions huit cent quatre-vingt-onze mille, huit cent soixante-douze francs soixante-quinze centimes (fr. 3,891,872 75 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 15 mai 1855.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) J. G. DE NAEYER.*

*Les Secrétaires,
(Signé) PIERRE CALMEYN.
CH. VERMEIRE.*

(2)

Budget des Dotations pour l'exercice 1856.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art.77 de la Consti- tution, par la loi du 28 février 1852).	2,751,522 75	»	3,251,522 75
2	Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1855).	500,000 »	»	
CHAPITRE II.				
3	Sénat.	40,000 »	»	40,000 »
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants.	451,450 »	»	451,450 »
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	50,000 »	»	149,100 »
6	— du personnel des bureaux.	81,000 »	»	
7	Matériel et dépenses diverses.	16,900 »	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment.	1,200 »	»	
TOTAL du Budget des Dotations. .		5,891,872 75	»	5,891,872 75